

leur, de trapper les pou-
quatre mois les plus
(novembre, décembre,
Les poulettes qui pon-
de grossesse normale du-
sont certainement les
l'élevage si par ailleurs
s'autres qualités qu'exi-
t l'éleveur.

veulent développer, le
s et des sujets de repro-
mieux faire le trappage
us pourrez ainsi compa-
re avec les records
ours de ponte et voir
ui vous reste à faire pour

à la page 403

PAGE DES MARAICHERS

L'entrevue des maraîchers avec le cabinet fédéral

Comme nous l'annoncions à la fin de notre article de la semaine du 3 mai, nous avons l'intention d'analyser, cette semaine, tout ce qui s'est passé d'important au cours de l'entrevue que nos délégués ont eue à Ottawa avec le Cabinet des ministres du Gouvernement Fédéral, en vue de conserver la protection contre l'importation américaine dont nos producteurs de fruits, légumes et avicul- teurs ont joué depuis ces deux dernières années.

Tout en indiquant à nos lecteurs notre façon d'interpréter les incidents de cette entrevue, nous les laisserons tirer leurs propres conclusions quant à l'attitude du Cabinet dans cette affaire et la valeur des raisons avancées pour ne pas acquiescer à notre demande de laisser au ministre du revenu national (ministre des douanes) le pouvoir d'appliquer, quand il le jugera à propos, la clause 47 de la Loi des douanes (Statuts renfrognés).

Après que Monsieur Kay, député de Brôme, Mississipi, eût présenté la délégation au Cabinet en ajoutant qu'il appuyait fortement la requête qui allait être soumise au Gouvernement, les divers orateurs choisis par les délégations pour exposer sa cause devant les ministres se succéderont et à en juger par les mises à point, rectifications et remarques faites par les honorables King et Robb, il était déjà clair que le Cabinet avait sa cause toute prête, sa réponse et sa décision déjà arrêtées, et qu'il ne voyait sûrement pas les choses du même œil que les délégués chargés de lui adresser la parole. Il était impossible, toutefois, de prévoir les raisons que donnerait le cabinet pour justifier sa récente décision de retirer au ministre du revenu national le pouvoir de protéger, quand il le juge à propos, nos produits en réévaluant, pour fin de perception de droits, certains produits américains qui sont déversés sur nos marchés à des prix au-dessous de la valeur raisonnable, ce qui a pour effet de briser nos marchés.

Ajoutons que les raisons invoquées par l'honorable MacKenzie King sont des mieux choisies et que son discours, dont un résumé suit, prononcé à la fin de l'entrevue, dénote, à notre point de vue, une détermination bien étudiée et surtout bien arrêtée.

En souhaitant la bienvenue à la délégation, l'hon. MacKenzie King dit qu'il est heureux de constater qu'elle est accompagnée de plusieurs députés. "Je désirerais, dit-il, parler au nom de tout le Gouvernement, mais j'invite, lorsque j'aurai terminé mes remarques, tout député ou toute personne faisant partie de cette délégation à me poser toutes questions qu'ils jugeront à propos.

Ce sont les meilleures que j'ai jamais prises

Dit des Pilules de Dodd pour les Reins une femme de Québec

Miss K. Doyle fit usage des Pilules de Dodd pour les Reins afin de se purifier le sang et renforcer les reins.

St-Romuald, P. Q., 14 mai.—(Spéciale)

Parmi les nombreux amis que se sont faites les Pilules de Dodd pour les Reins dans cette partie du Québec se trouve Miss Kathleen Doyle, qui est bien connue ici. Elle écrit: "Les Pilules de Dodd pour les Reins sont le meilleur remède que j'aie jamais pris pour purifier le sang, surtout quand arrive le printemps. J'ai fait usage pour la première fois des Pilules de Dodd pour les Reins après avoir eu la rougeole qui m'avait laissée avec des reins très faibles. Je commençai à faire usage de ce remède et je fus bientôt ramenée à la santé."

Les Pilules de Dodd pour les Reins doivent leur popularité, non pas aux promesses qu'elles font, mais au bien qu'elles opèrent. Les Pilules de Dodd pour les Reins sont purement et simplement un remède pour les Reins. Elles renforcent les rognons et leur permettent ainsi d'accomplir leur tâche de chasser les impuretés du sang.

Un sang pur courant à travers les veines porte aux différents organes la nourriture dont ils ont besoin pour demeurer sains et en santé.

"Cette entrevue, ajoute M. King, nous fournit une excellente occasion d'éclaircir plusieurs malentendus et je suis assuré que cette délégation s'en retournera avec la conviction qu'elle est débarrassée de plusieurs craintes qu'elle entretenait initialement.

Premièrement, cette délégation, si je comprends bien a été formée à la suite d'une lettre circulaire, transmise à chaque corps de représentants agricoles, par le Conseil Canadien d'horticulture, comme l'admet lui-même son secrétaire-trésorier, M. Burrows. Découlant de la réception de cette lettre-circulaire, je reçois une multitude de télégrammes et lettres, tous redigés de la même façon et formulant, dans des termes exacts, la même demande. Je veux qu'il soit bien compris que ce Gouvernement, qui s'efforce de faire son devoir envers le parlement, ne se laissera pas influencer par la quantité de télégrammes ou communications qu'il reçoit, mais seulement par des faits et des exposés réels de la situation.

"Le point suivant, que je désire exposer bien clairement, est que le Parlement est suprême en matière d'impôts. Or, inutile de dire que le tarif est une forme d'impôt et qu'il sert à deux fins: protéger l'industrie et aussi prélever des revenus. Le point que je veux faire ressortir est le suivant: Que le tarif, qu'il s'applique comme protection d'un produit naturel ou un autre, est un genre d'impôt et que seul le parlement peut imposer un impôt au peuple. Ceci est un principe fondamental que le Gouvernement ne perd jamais de vue lorsqu'il administre le pays.

"A présent, le parlement a fixé un tarif sur les produits fabriqués et un tarif sur les produits naturels. En plus, il a ajouté une clause à la loi, donnant le pouvoir au ministre ou au gouverneur en conseil de prendre certaines dispositions lorsque des situations ou conditions se présenteront alors que les intérêts canadiens seraient sacrifiés au bénéfice des intérêts d'un autre pays. Se rapportant aux produits naturels, voici la clause que le parlement a ajouté:

"Si en aucun temps, il appert à la satisfaction du Gouverneur en Conseil, sur avis du ministre des douanes et du revenu national, qu'un produit naturel d'une classe ou genre produit en Canada, est importé au Canada sous forme de ventes ou consignations et à des conditions telles que cela puisse nuire considérablement et affecter l'intérêt canadien, le Gouverneur en conseil, dans n'importe quel cas ou série de cas, peut autoriser le ministre d'établir une valeur, pour fin de perception de droits, sur ce produit, sans considération des autres prévisions de cette loi, et cette valeur ainsi établie sera dès lors reconnue comme étant la valeur raisonnable du marché".

"Vous observerez que j'ai appuyé sur les mots "qu'un produit naturel d'une classe ou genre produit en Canada, est importé en Canada ou sera importé à une future date ou sera importé durant un nombre d'années", mais il trait d'une situation spéciale survenue dans un moment exceptionnel, et voilà pourquoi je demandais tout à l'heure aux orateurs de bien définir si ce qu'ils demandaient était que le Gouvernement se serve de cette clause pour appliquer un tarif toute l'année ou seulement en cas d'une situation urgente et spéciale.

"Maintenant, puis-je ajouter que s'il s'agit du premier cas, je crois que le Gouvernement devrait répondre immédiatement: "Vous avez présenté votre demande au mauvais moment". Le parlement seul peut fixer le tarif, qu'il s'applique aux produits naturels ou aux produits fabriqués, et tout Gouvernement qui cherche à empêcher l'imposition du tarif empêche sur les droits du Parlement et lui enlève ce qui est le droit le plus sacré du peuple.

"C'est là le seul point à discuter dans cette affaire et celui qui, d'après moi, cause tant de divergences d'opinions parmi des milliers de personnes intéressées dans cette affaire".

Nous continuons; la semaine prochaine, la suite du résumé des discours des honorables MacKenzie King et Euler, lors du voyage à Ottawa de notre délégation de pomiceurs, jardiniers et aviculcuteurs.

La Société des Jardins-Marachers.
Le secrétaire-trésorier



TRANSPLANTEUR RAPIDE

\$9.25

Le seul outil pratique pour transplanter toutes sortes de plantes: Tabac, Tomates, Choux, Céleri, Choux-Fleurs, Piments, Aubergines, Fraisiers et autres plantes similaires.

Chaque plant est planté, arrosé et couvert en une seule opération sans se courber le dos et sans fatigue. Un homme peut planter de 8,000 à 15,000 plants par jour. Le prix régulier est de \$10.00 pour \$9.25.

Notre catalogue illustré—le catalogue français le plus complet au Canada—vous sera adressé gratis sur demande avec ce coupon.

DUPUY & FERGUSON

438-442 Place Jacques-Cartier
MONTREAL, QUÉ.

Nom.....

Adresse.....

Dépt. B. F.

En police correctionnelle:

—Accusé, pourquoi avez-vous volé cinquante livres de viande au témoin?

—Or, inutile de dire que le tarif est une forme

distribution de prix:

Et moi aussi, raconte un vieux cancre, je suis sorti le premier de tous les élèves.

—Mon président, je ne pouvais pas en prendre moins, je n'avais pas de couteau!

—Quand donc ça?

—Quand on m'a mis à la porte du collège

CONSULTEZ VOS VOISINS ET AMIS QUI FONT DE LA CONSERVE PAYANTE. ILS EMPLOIENT TOUS LES

"SERTISSEUSES ET STERILISATEURS"

"DOMESTIC"

4,000,000 de boîtes de conserves "DOMESTIC" en 1927

LA CONSERVE DU JARDINIER

GARDENER'S CANNING, LIMITED

438, RUE BONSECOURS - MONTREAL

Tous accessoires de mise en conserve aux meilleurs prix et conditions.

DES GRAINS DE SEMENCE

de première qualité sont requis pour produire des

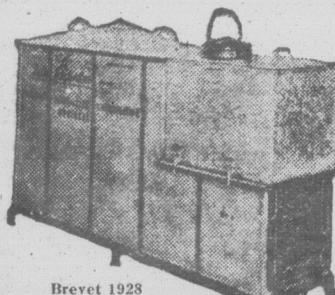
CONSERVES DE CHOIX

Nous pouvons vous les vendre à des prix particulièrement avantageux

Pour fabriquer des conserves domestiques vous trouverez votre profit à employer les appareils pouvus des perfectionnements les plus récents; ils vous assureront un chauffage plus rapide, une économie de combustible et de temps; il vous éviteront la perte d'une partie de votre production par suite de défaut dans la fabrication.

Vous trouverez ces avantages dans les appareils portant la marque

"La BELLE JARDINIÈRE"



Brevet 1928



Brevet 1928

L'appareil au complet, petit réservoir en place. STERILISATEUR OU AUTO-CLAVE.

N'achetez pas d'appareils sans consulter nos agents, ou sans nous avoir écrit pour renseignements.

Nous fournissons aussi à des prix avantageux les grains de semence, boîtes vides, étiquettes et autres accessoires requis pour la fabrication des conserves domestiques.

SERTISSEUSE

"La Belle Jardinière"

LA SOCIÉTÉ NATIONALE DE COLONISATION

filiale de

LA SOCIÉTÉ ST-JEAN-BAPTISTE DE MONTRÉAL

337 Notre-Dame Est, Montréal

Tél. Main 0051

16

16

16